

**Attribution de subventions au titre
de l'aide à l'acquisition d'ouvrages
alsatiques et aux dépenses de reliure**

Rapport n° CP/2011/465

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un dossier relatif à l'acquisition d'ouvrages alsatiques et de dépenses de reliure pour la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg au titre des années 2010 et 2011.

La Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg bénéficie du dépôt légal imprimeur qui lui permet d'accueillir une part significative de la production éditoriale alsacienne, mais l'acquisition de l'ensemble des publications françaises et étrangères se rapportant, même partiellement, à l'Alsace, reste l'un des atouts majeurs. Aussi, grâce à l'effort conjoint des collectivités et de l'Etat, elle peut tendre vers l'exhaustivité en matière de documentation régionale à travers l'acquisition d'ouvrages et de revues dans les domaines les plus variés.

Comme chaque année, la BNUS a procédé à l'acquisition d'un certain nombre d'ouvrages, durant les années 2010-2011, pour son fonds d'alsatiques.

Par ailleurs, des travaux de reliure indispensables à une bonne conservation des documents, ont été entrepris, comme les années précédentes.

Afin de garder la cohérence et la continuité de l'engagement départemental, il est proposé de maintenir le subventionnement au même montant que les années précédentes, soit une aide annuelle de 15 000 €, ce qui correspondrait à un total de 30 000 € pour 2010 et 2011.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable sur cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34163	65-65734-3120	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

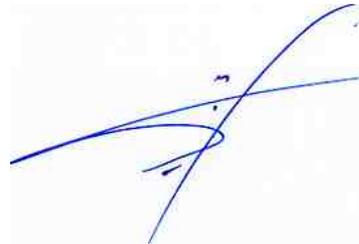
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 30 000 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé, au titre de l'aide à l'acquisition d'ouvrages alsatiques et aux dépenses de reliure.

La subvention résultant du cumul des subventions 2010 et 2011, la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg est chargée de transmettre, à l'issue du projet, le compte de résultat ainsi que le bilan qualitatif et quantitatif, conformément aux modalités de versement mises en oeuvre pour les subventions annuelles d'un montant inférieur à 23 000 €.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL